

AIDE MOBILITÉ RURALE : VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

EN 4 QUESTIONS-CLÉS

Quelle aide de la Région pour l'achat de votre vélo électrique ?



La Région accorde une aide de **25 % du coût TTC** du vélo électrique, dans la limite de **200 €**. Elle attribue une aide de **150 € minimum**, seuls les vélos (hors VTT) d'un prix supérieur à 600 € sont éligibles à l'aide régionale. Vous pouvez également bénéficier d'une aide complémentaire forfaitaire de 25 € pour l'achat d'un antivol de qualité.

À qui s'adresse cette aide ?

Cette aide s'adresse aux personnes **âgées de 16 ans minimum** à la date d'achat du vélo électrique **habitant une commune sur laquelle la Région est autorité organisatrice de la mobilité locale***.

* collectivité compétente pour l'organisation des mobilités au sein de son ressort territorial



Comment l'obtenir ?



Pour bénéficier de l'aide, vous devez **acheter votre vélo électrique auprès d'un vélociste agréé par la Région** sur velocistes.centre-valde Loire.fr puis **déposer un dossier de demande** sur <https://nosaidesenligne.region.centre-valde Loire.fr>

Qui contacter ?

Vous souhaitez **vérifier votre éligibilité à cette aide financière** pour l'achat d'un vélo électrique ? Rendez-vous sur : <https://www.centre-valde Loire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire>



agence scop communication 18004-MEP



MA RÉGION À VÉLO

AIDE MOBILITÉ RURALE

LA RÉGION AUSSI PARTICIPE À L'EFFORT !

La Région
Centre-Val de Loire
subventionne jusqu'à

200 €*

l'achat de votre vélo électrique.

* Voir conditions au verso.



CENTRE-VAL DE LOIRE
Ma Région
à Vélo

LA RÉGION ACCOMPAGNE
LES MOBILITÉS DOUCES DU QUOTIDIEN

centre-valde Loire.fr



RÉGION
CENTRE
VAL DE LOIRE